



## Mutuelle pour enfants

-----  
Par Emfa6

Bonjour,

Dans notre convention de divorce , il est précisé que je participe à hauteur de moitié aux frais de voyage scolaire et de santé exceptionnels après accord

Mon ex femme m a demande de garder les enfants sous ma mutuelle la sienne' remboursant moins bien. Ceci étant dit oralement et non inscrit sur notre convention de divorce

Je lui ai demandé de participer à hauteur de 10 euros par mois payant déjà une pension chaque mois pour les enfants et la mutuelle me coutant 90 euros chaque mois

Son avocat lui a dit quelle n était pas obligée ce que je ne conteste pas

Il faut savoir qu'elle ne me tient au courant de rien concernant la santé des enfants je ne le vois qu en recevant les décomptes de remboursement

Appareil dentaire je ne savais pas

Consultation psy je ne savais' pas

Changement de lunettes pas au courant

Je voudrais savoir si je peux lui demander de prendre sa propre' mutuelle pour les enfants quand elle en a la garde et conserver la mienne pour eux quand il sont chez moi

Si quand il y a des dépassements d'honoraires non pris en charge par sa' mutuelle peuvent ils du coup être pris en charge par la mienne

Les deux peuvent elles se cumuler pour le remboursement sans bien sûr dépasser les frais réels ?

Merci de votre aide

Merci de vos réponses